



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 159-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.228

Déposée le : 17.06.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Amstutz (Sigriswil, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Changement d'appartenance cantonale de Moutier et fin des investissements dans l'infrastructure

Le Conseil-exécutif est chargé de ne plus investir dans d'importants travaux d'extension et de réfection de l'infrastructure de la commune de Moutier.

Développement :

Le 28 mars 2021, le corps électoral prévôtois a approuvé le transfert de la commune de Moutier dans le canton du Jura. Ces dernières années, le canton de Berne a investi dans l'infrastructure, en construisant l'autoroute par exemple ou encore en refaisant plusieurs routes. Or on ignore quel sera le sort réservé aux bâtiments cantonaux avec le changement d'appartenance cantonale. Le canton de Berne doit donc cesser d'investir dans l'infrastructure cantonale de la commune de Moutier, comme dans les bâtiments et les routes. Il effectuera cependant les travaux d'entretien de manière compétente et complète jusqu'au transfert.

Destinataires
– Grand Conseil